

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, sur convocation adressée le 02 décembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Emilie BOUNOUANE à Philippe SCHMIT, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Eric MEUNIER à Véronique THIBOUST, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Absents : Rebecca BRUNET, Philippe FORGE, Jacques MAUPU, Mélanie MOURANT PERINO, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 43
Nombre de conseillers votants : 48

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

DELIBERATION N°2025-250 REFACTURATION AUX PARTICULIERS DU COÛT DES DIAGNOSTICS VENTE EFFECTUÉS PAR EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, date du transfert de la compétence Assainissement Collectif, dans le cadre des obligations réglementaires liées aux ventes immobilières, les particuliers du territoire ont sollicité Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour la réalisation de diagnostics de vente, procédure identique à celle définie par les communes concernées.

Conformément à la convention passée avec Eure-et-Loir Ingénierie, la collectivité a avancé le règlement de ces prestations.

Afin d'harmoniser les pratiques et de s'appuyer sur les tarifs déjà appliqués par les communes d'Illiers-Combray et de Pontgouin avant le transfert de compétence, il est proposé de retenir les montants suivants pour la refacturation aux particuliers :

- 200 € pour la première visite (diagnostic initial),
- 100 € pour chaque visite complémentaire.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la refacturation de ces coûts aux particuliers bénéficiaires, sur la base des tarifs harmonisés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-CC2025-250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

Cette mesure vise à garantir une gestion équitable et transparente des charges, en s'assurant que le coût des prestations reste intégralement supporté par les demandeurs.

Les délibérations communales d'Illiers-Combray et de Pontgouin sont annexées à la présente délibération à titre de référence ainsi que le formulaire de demande de contrôle dans le cadre d'une vente immobilière, et le courrier relatif à la convention d'assistance technique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la refacturation aux particuliers des diagnostics vente effectués par Eure-et-Loir Ingénierie en 2025, aux tarifs suivants :
 - 200 € pour la première visite (diagnostic initial)
 - 100 € pour chaque visite complémentaire.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT



Le secrétaire de séance
Hervé BUISSON

